Accusé de réception - Ministère de l'Intérieu
095-219505856-20261013-2026-149-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/10/2026

VILLE FRATERNELLE
SARCELLES

CONSEIL MUNICIPAL 2026-149

Séance du 13 octobre 2026

DÉLIBÉRATION

Objet : Avenant à la délibération n° 2025-182 (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité 2025-2026 (C.L.A.S.) – Subventions allouées aux porteurs des actions C.L.A.S. par la commune et subventions à percevoir par la commune)

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à dix-neuf heures précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 07 octobre 2026, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Bassi KONATE, Maire.

Etaient présents : Christine CHAMPEL, Aristote ZOLA, Khedoudja HADJADJ, Grégory FOURNIER, Laila HAMDAOUI, Marina RIBEIRO, Frédéric BRIDE, Ayzate CHANFI, Stéphanie AMRAM, Nivel DIRIL, Khadidja BOUGUELMOUNA, Mamadou DIALLO, Sambou DIABY, Aicha COULIBALY (Adjoints au Maire), Henrienette MELIZER, Régis RAMOS, Cyril MOUGEOT, Merchat BABOUTANA, Turkan INAN, Laure SISSOKO, Aurélie WALLABREGUE, Cyril ABEL, Inès HERBADJI, Sibiry KONATE, Arif-Emre ATAS, Patricia DELOISON-HUCHER, Chantal GROLIER, Odile STANCIU, Thomas MENDY, Laetitia BEN ATOUIL, François-Xavier VALENTIN, Ali BOUJERFAOUI, (Conseillers municipaux).

Représentés par pouvoir :

Nabil CHABANE	pouvoir à	Arif-Emre ATAS
Samba GASSAMA	pouvoir à	Sambou DIABY
Sihem BSILA	pouvoir à	Laïla HAMDAOUI
Sabrina MESLEM	pouvoir à	Inès HERBADJI
Kévin ZINDY	pouvoir à	Aurélie WALLABREGUE
Ninos OCLIN	pouvoir à	François-Xavier VALENTIN

Absents :
Ul Zaman TAHAWAR, Elodie LEMONNIER, Hassan HAMMANE, Marwa JEBBOURI, Yelikh BOUANDZI, Julia UZAN

Secrétaire de séance : Sibiry KONATE

VILLE FRATERNELLE
SARCELLES

2026-149

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code d'action sociale et des familles,

Vu le Code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (CAF),

Vu la délibération du Conseil municipal de la ville de Sarcelles en date du 12 mars 2025 concernant le déploiement de la Convention Territoriale Globale (CTG),

Vu la délibération n° 2025-133 du 29 septembre 2025 relative au Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité 2025-2026 (C.L.A.S.) – Subventions allouées aux porteurs des actions C.L.A.S. par la commune et subventions à percevoir par la commune,

Vu la délibération n° 2025-182 du 27 novembre 2025 relative à l'avenant à la délibération n° 2025-133 du 27 novembre 2025 destiné au versement d'une subvention de 2 000 euros à l'association Afrique Caraïbes,

Vu le dossier de demande de subvention déposé par l'association,

Considérant l'avis favorable l'intérêt communal que présentent les projets proposés par les associations,

Considérant le souhait de la ville d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association Afrique Caraïbes afin de couvrir le coût de son action « 95-2025-CLAS-SARCELLES Accompagnement à la scolarité assisté par les TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement) », en l'absence du soutien de l'Etat,

Sur le rapport présenté par Christine CHAMPEL, Adjointe au Maire, chargée de l'éducation et des relations parents-professeurs,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 : D'attribuer à l'association Afrique Caraïbes une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 euros.

Article 2 : D'imputer la dépense au budget communal.

VILLE FRATERNELLE
SARCELLES

2026-149

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant joint en annexe.

Fait et délibéré en séance le 13 octobre 2026.

Le Maire,
Bassi KONATE

Le secrétaire de séance,

Le Maire de Sarcelles,
Certifie le caractère exécutoire du présent acte
Qui a été transmis au contrôle de légalité le 14.10.26
Et notifié ou publié par extrait le 14.10.26
Pour le Maire et par délégation